

REGLEMENT INTERIEUR

Entre les soussignés

Propriétaire.....

Et

Locataire.....

Le présent contrat porte sur la location saisonnière de la villa nommée

VERDURE & CIE

Située au

8 chemin Elie HOARAU BASSE TERRE SAINT PIERRE

Le locataire s'engage à utiliser la villa conformément à son usage prévu et à la restituer dans son état initial

Article 2 : Description de la villa

- Composition intérieure

5 chambres réparties sur un étage, chacune équipée de literie, rangements

- Cuisine équipée

Réfrigérateur, plaque de cuisson, four, micro-ondes, lave-vaisselle et toutes ustensiles

- Salon

Canapé, télévision, PS4 plus jeux et espace de détente

- Salle à manger

Capacité assise de 8 personnes

- Sanitaires

3 espaces dont 1 commun

- Espace extérieur

2// Il est strictement interdit de plonger ou de sauter depuis le balcon ou tout autre point surélevé

3// Les enfants doivent être constamment surveillés par un adulte

4// Après chaque utilisation, l'alarme doit être remise en fonction obligatoirement

Jardin et arbres fruitiers

1// Les arbres fruitiers ne doivent pas être endommagés

2// Les fruits ne peuvent pas être récoltés

Espace enfants en cours d'aménagement

1// *L'aire de jeux est sécurisée par un portillon*

2// *La surveillance des enfants incombe exclusivement aux parents ou tuteurs*

3// *Des jeux sont mis à leurs dispositions. L'espace doit être rangé au moment de votre départ*

Extincteurs et sécurité incendie

1// Un extincteur (sertie et contrôlé) adapté aux feux électriques et extérieurs est disponible à l'intérieur de la maison

2// Il est interdit de l'utiliser sur des flammes nues (bougies, feu de camp etc...). L'utilisation hormis dans l'urgence sera facturée à 300 euros

Article 5 : Obligations du locataire

1// Effectuer un minimum de nettoyage avant le départ (vaisselle lavée rangée, poubelles sorties, barbecue et four nettoyé si utilisation)

2// Trier les déchets selon les consignes locales. Une poubelle pour les bouteilles sont mis à votre disposition à l'extérieur

3// La villa est non-fumeur à l'intérieur. Ces cendriers sont à votre disposition

4// Respecter la tranquillité du voisinage notamment en limitant les nuisances sonores entre 22h et 7h du matin. **Les fêtes et autres nuisances sonores sont strictement interdites**

5//Ne pas dépasser la capacité maximale d'accueil de la villa qui est de 10 personnes. Toute personne supplémentaire doit être signalée

Article 6 : Entretien et nettoyage final

1//Si le locataire ne procède pas à un nettoyage minimal un forfait de 70 euros sera demandé

2//Le mobilier et toutes autres objets déplacés doivent être remis à leur place initiale

Article 7 : Caution

800 euros de caution sera demandée à l'arrivée en cheque non encaissé. Elle sera restituée après vérification de l'état des lieux et déduction, le cas échéant, des frais liés aux dommages ou aux manquements

2//Le locataire est entièrement responsable des dégradations survenues durant son séjour

3//Une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels est recommandée

Article 8 : Annulation et résiliation

1// En cas de non-respect des règles du contrat, le propriétaire se réserve le droit de résilier immédiatement le séjour sans remboursement

Article 9 : Etat des lieux et inventaire

1// Un état des lieux sera réalisé à l'arrivée et au départ

2// Toute perte, détérioration ou dégradation sera facturée selon un barème par le propriétaire, tout branchement pour les voitures électrique sont interdite sur toute les prises de la maison.

Article 10 : Signature et engagement

En signant ce contrat, le locataire reconnaît pleinement ses clauses et l'accepte entièrement

Fait à Saint Pierre, le

Le propriétaire ou conciergerie

Le locataire avec la mention

« Lu et approuvé »

Piscine privée sécurisée (voir article 4 pour règles d'utilisation)

- Jardin arboré avec arbres fruitiers (voir article 4)
- Terrasses extérieur aménagée avec barbecue, foyer au feu de bois, mobilier extérieur et éclairage
- Espace enfants sécurisée (voir article 4)

Article 3 : Conditions générales d'utilisation

Utilisation des équipements

1// Le locataire doit utiliser avec soin tous les équipements mis à sa disposition

2// Tout dysfonctionnement ou dommage doit être immédiatement signalé au propriétaire

3// Les climatiseurs doivent être éteints en cas d'absence prolongée de la pièce

Linge de maison

1// Les draps, serviettes, serviettes pour cheveux et peignoirs sont fournis en quantité limitée. Les serviettes de toilette ne sont pas à mettre à l'extérieur.

2// Les draps ne doivent pas être retirés des lits ou utilisés à d'autres fins

3// Toute perte ou dégradation du linge de maison sera facturée au locataire selon le tarif suivant :

- Serviette : 30 euros par pièce
- Serviette de cheveu : 15 euros par pièce
- Draps ou housses : 60 euros par pièce
- Peignoirs : 50 euros par pièce

4// Des paniers sont à votre disposition pour les serviettes de toilettes

Article 4 : Règles spécifiques à la villa

Piscine

1// La piscine est équipée de dispositifs de sécurité (perche, gilets pour enfants, brassards, alarme émergée)